

# Latipoliticous

JOURNAL DE LIEGE.

On S'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. - Le prix de l'abonnement est de 11 trancs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume Un Numero séparé se vend 16 centimes. - Les abonnemens commencent à toutes les époques. - Les lettres et envois d'argent doivent être affrancia. - Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège movennant une faible rétribution payable au porteur. - AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes,

#### FRANCE. - PARIS, LE 12 JANVIER.

L'adresse a été adoptée en entier à la fin de la séance d'hier de la chambre des députés. Voici le résultat du vote :

Votans, 332; boules blanches, 216; boules noires, 116. M. Salverte a retiré son amendement, parce qu'il est bien entendu que le ministère reconnaît que la conversion du 5 p. c. est parfaitement juste et légale.

- On a vu pendant la discussion de l'amendement Hébert plusieurs députés ministeriels, qui parcouraient tous les rangs du centre et qui faisaient observer que si l'on mettait le gouvernement en demeure d'intervenir d'an moment à l'autre en Espagne, on ne pourrait plus exiger de lui une conversion du 5. p. c. attenda qu'une mesure financière de cette importance était incompatible avec des prévisions de guerre ou d'intervention. Cette considération paraît avoir agi sur l'esprit d'un grand nombre de deputés qui out préféré sacrifier la question espagnole pour assurer le remboursement de la dette publique. Nous croyous par consequent que la question de la conversion va de nouveau soulever une grande agitation dans la chambre et exister toutes les passions des divers partis,

(Correspondance.) - M. le duc de Joinville est arrivé le rer. décembre à Gorée , S. A. R. a débarqué, il a visité les établissemens et est reparti le 4, il jouissait d'une bonne santé.

- On écrit d'Alger, le 27 décembre :

La colonie prend maintenant un essort qui ne pourra plus s'arrêter, lors même que quelque puis-ance de mauvaise volonté s'opposerait à ses progrès. De tous côtés, dans nos limites, la charrue sillonne nos champs, et, chose bizarre et bien satisfaisante pour les esprits solides, la plupart de ces charrues sont conduites par les Cabaïles, dont le nom cause en Europe, plus d'effroi encore que le nom arabe.

- Dimanche dernier , M . Laignel a fait de nouvelles expériences de son système qui ont constaté qu'avec une vitesse de 10 à 12 lieues à l'heure, le passage de charriots sur des courhes au rayon de 50 mètres, se faisait avec la plus heureuse facilité, sans même la présence d'un rebord au rail exté-

On a remarqué avec autant de plaisir que de surprise que les charriots avaient une tendance bien prononcée à rentrer

Ainsi il paraît constant qu'avec la condition d'économie extraordinaire, il y a plus grande sécurité pour les voyageurs en traversant les courbes à petit rayon du système Laignel, qu'il n'y en a même dans les lignes droites.

Ges expériences se sont faites en présence d'une commission spéciale des ponts et chaussées, de MM. L. Coste, in génieur et directeur du chemin de Saint Etienne à Lyon; Bailly de Merlieux, Gandillot, et de l'un de nos administrateurs.

OPINION DES JOURNAUX FRANÇAIS

Sur le vote de l'amendement à l'Adresse.

Il est curieux de voir la manière dont les journaux de

#### E Edulation Com.

#### LE CLERGE ET LES FRANCS-MAÇONS BELGES.

M. de PAIX , Chanoine Tréfoncier de la Cathédrale de Liège , a com, M. de l'Aix, Chanoine Treioncier de la Cathedrale de Liege, à com. posé un Poème Héroèque, intitulé: Éloge de la Franche-Maconnente. Imprimé à un très petit nombre, il fut distribué aux loges; autant pour le mérite de la versification que pour l'à propos, nous le mettons sous les yeux de nos lecteurs qui apprendront à connaître les Francs-Macons, selon un homme qui malgré ses fonctions, bravait l'anathème des présents.

des papes passés et présents:

Dans le fond du tombeau qui renferme ta cendre,
Respectable Maçon, H...! peux tu m'entendre?

Je l'évoque aujourd'hui: viens animer ma voix;
Viens maider à chanter tes vertus et nos Lois! Et toi. Roi fortuné, mortel savant et sage, Toi, dont le nom célèbre a passé d'age en age, Des mystères d'ISIS digne restaurateur, B'un ordre révéré quand je peins la splendeur , SALOMON ! dans mes sens verse une sainte ivresse , Echausse mon courage et soutiens ma faiblesse! Propice aux sentiments dont je suis penétré, Dans les détours obscurs de ton temple sacré Viens prêter à mes pas un secours salutaire, Et couronner mon zèle au bout de ma carrière. Tu m'exances... marchonsi de voile est sur mes yeux.
Déjà j'entends frapper les coups mysférieux;
Du Gouchant au Midi, de l'Orient à l'Ourse, A travers les dangers on dirige ma course; J'avance en frisonnant, j'écoute avec effroi, Partout l'air agité fiémit autour de moi: Des éclairs effrayans de leurs luenrs functures, En sillons redoublés entrouvent ces ténèbres Des gonffres sont ouverts sous mes pas chancelans :

Je m'élonce au milieu des feux étincelans Et l'arrive interdit aux pieds du sanctuaire, ondain le bandeau tombe; un nouveau jour m'éclaire, Et mon ceil étonné qu'égarait la frayeur Découvre avec transport l'asile du bonheur. Cet être si vanté, si nécessaire à l'homme

diverses opinions envisagent le vote relatif à l'Espagne. Nons | ceux qui avaient intérêt à la maintenir n'ont rien négligé grou ons ici celle des principales feuilles parisiennes :

Le Temps. - Si nous ne nous trompons, les journaux interventionnistes ne manqueront pas, demain, de sonner le toesin contre le vote de la chambre, et les journaux doctrinaires entonneront, de leur côté, un chaut de victoire à propos de l'amendement Hebert, adopté à une si grande

Les uns et les autres seront certainement dans l'erreur ; l'éloquent et spécieux avocat de l'intervention a été vaincn; mais la cause espagnole a reçu un grand relief de ce débat solennel, et celle de don Cirlos recevra un échec immense, car la contre-revolution qu'il poursuit a été mise au ban de la France.

M. Thiers a beaucoup trop cherché à tirer parti d'une phrase de M. Molé, où se trouvait le mot jamais, il suffisait de la lecture attentive du discours dans le Moniteur, et des paroles prononcé s le lendemain par le muntre, pour qu'on dût renoncer à toutes les conséquences qu'on voulait tirer de la pensée qu'on pouvait voir cachée sous ce mot.

La discussion a tellement mis à découvert la pensée du cabinet à l'égard de l'Espagne, que la chambre, la presse, le public et aussi le gouvernement espagnol seront certainement convaincus des sympathies et des efforts du ministère pour assurer le triomphe de la cause libérale en Espagne, et, si nous en croyons nos pressentimens, il ne peut tarder à y avoir quelque manifestation à cet égard.

Voilà pour quoi nous nous applaudissons du vote d'aujour d'hui, vote qui consolide le ministère qui, après avoir fait l'amnistie à l'intérieur, saura bien faire respecter au dehors la cause et la prépondérance de la révolution de juillet, malgré le zèle compromettant de certains adversaires, malgré l'astu-

cieux concours de certains amis. La Presse. - M. Thiers a éprouvé dans la séance d'aujourd'hui, à la chambre des députés, l'échec que nous avions prévu hier; échec immense, soit que l'on considère l'importance de la matière débattue, soit que l'on considère les efforts de l'orateur. M. Thiers a parlé très longtemps, avec beaucoup d'entraînement, d'adresse t d'esprit; cependant nous persistons à dire qu'il n'a pas traité la question d'Espagne en ellemême, qu'il en a laissé les faces les plus importantes en dehors de sa discussion, et qu'il a ruine lui-même l'intervention autant qu'elle pouvait être ruinée, en disant qu'elle n'aurait pas pour but, dans sa pensée, de donner un gouvernement à l'Espagne, mais seulement de chasser don Carlos de la Péninsule. Or, si, don Carlos chassé, l'Espagne restait, comme c'est probable, plusieurs années, sans gouvernement, pleines de luttes et de troubles , à quoi donc aurait servi l'intervention, même dans l'interêt de la France?

Le grave événement qui résulte de cette lutte, c'est la formation d'une majorité, et d'une majorité conservatrice, ayant pour base le centre droit, et pour programme l'es prit de la politique genérale suivie durant ces dernières années.

Certes, on avait tout fait pour empêcher ce résultat. On avait rédigé une adresse ambigue, l'adresse une fois trouvée en flagrant délit d'arrière pensée, ceux qui l'avaient faite et

Voyons si quelqu'un d eux à l'œil observateur

Pour t'oser croire heureux, es-tu barbare assez? Non: ces champs désolés, ces lauriers sanguinaires Trempés et dégoûtant du meurtre de tes frères

pour dissimuler son véritable caractère ; la fermeté et le talent de M. le président du conseil ont déjoué cette manœuvre, et le patriotisme de M. Guizot et de ses amis a fait pencher la baiance du côté où se trouvent la prospérité de la France et la paix de l'Europe.

C'est une belle : i neureuse chose, qu'une chambre nouvelle ait compris du premier coup-d'œil, avec une pareille maturité de jugement, que la révolution de juillet ne peut avoir eu pour but d'isoler la France de tous les grands intérêts du continent, et que le principal caractère d'un gouvernement légitime, c'est la haîne de tout esprit d'exclusion et l'amour de tout esprit de justice.

La majorité qui s'est prononcée aujourd'hui en faveur da ministère a été de quatre vingts voix au moins, bien qu'il se trouvat copendant dans les rangs de l'ancienne majorité un certain nombre de bons esprits favorables à l'intervention.

On a remarqué que les légitimistes se sont tous abstenus de voter en faveur de l'amendement de M. Hébert; dans leur opinion, la France, en continuant d'exécuter fidèlement le traité de la quadruple alliance, est loin de se borner à des vœux stériles en faveur de l'Espagne, et ils n'ont point voulu s'associer à cette intervention indirecte qu'ils savent infiniment plus active et plus efficace que M. Thiers ne l'a prétendue. Cette protestation silencieuse des légitimistes a été, s'il est possible, une condamnation plus sévère encore des paroles de MM. Thiers, Dufaure, Passy et Barrot, que ne la été le vote de la majorité.

Constitutionnel. - Que le ministère se félicite ! il a obtenu sujourd'hui un bezu triomphe, triomphe de votes, il est vrai , et de majorité numérique, mais que loi faut il de plus? les longs pourparlers de ces derniers, les petits complots dans le squels il a trempé, ont obtenu le résultat qu'il em espérait : l'amendement de M. Hébert a été adopté.

Cependant, si le ministère est dans la joie, le parti national, qui a été vaincu dans l'épreuve parlementaire, peut aussi se glorifier de l'immense débat qu'il a soutenu. Si le nombre e-t pour les champions de la contre-révolution espagnole, la raison est pour les intrépides défenseurs de cette révolution péniosulaire, qui est le corollaire de notre révolution. Les sympathies du pays s'attachent tout entières a cette cause qu'elles ne séparent pas de la nôtre.

M. Thiers a soutenu sujourd hui tout le poids de cette grande discussion. Son discours, qui traite la question sons tontes ses façes, a révelé un grand nombre de faits nonveaux, de raisons nouvelles dans un débat qui paraissait épuisé. Il est impossible de mienx prouver, d'une part, que le traité de la quadruple alliance n'est pas un vain engagement, d'autre part que l'intervention , si les circonstances , la rendaient nécessaire, servirait merveilleusement les intérêts de la France, et ne rencontrerait en Espagne aucune des impossibilités qu'on avait prélextées. M. Thiers a passé en revue toutes les objections de ses adversaires, et a chacune d'elles il a opposé une réponse péremptoire. Jamais plus grande cause n'avait été défendue avec plus de talent, de dévoûment et d'autorité. L'ancienne position de M. Thiers donnait à ses

Mes frères! c'est ici qu'il n'est plus un fantôme! C'est ici qu'on le voit, loin des jaloux mortels, De l'amitié sincère embrasser les autels! A ton cœur déchiré sont un objet d'horreur, Mais cet autre mortel si fier de la faveur , Caméléon changeant, rampant aux pieds du trône Ivre d'un titre vain que la crainte environne, Le bonheur des humains est dans l'indépendance. Heureux ! cent fois heureux qui le sent et le pense ! Sans cesse dévoré du soin de s'aggrandir, Et d'espoir en espoir élançant son désir, Est-il heureux? hélas l en butte à la tempête Le bonheur est bien loin de son âme inquiète, L'ayenir s'offre a lui derrière un crêpe noir

Medieux ; cent fois heureux qui le sent et le pense :
Qui , sans joug importun , vit en paix et jouit.
L'appareil des grandeurs brille , flatte , éblouit ,
On recherche à l'envi ces pompeuses entraves ;
Mais dans des chaiues d'or , en est-on moins esclaves?

Le cri de la nature , amis , est liberté!
Ce droit si cher a l'homme est ici respecté. Et l'accable en effet des maux qu'il peut prévoir Que dis je, au vrai bonheur que fait un diadème? Trop souvent fatigué du poids du rang suprême.

Le cœur rassasié s'endort anéanti
Dans les molles langueurs d'un fastueux ennui
Mais ces biens qu'ont acquis la fraude et l'injustice, Egaux sans anarchie et libre sans licence.
Obeir à nos lois fait notre indépendance
L'amitié les dicta, l'équité les soutient,

L'auritie les dicta, l'équité les soulient,
La vertu les approuve et l'honneur les maintient,
La folle ambition, les obscures intrigues;
N'enfantent parmi nous, ni cabales, ni brigues;
Dans ces lieux fortunés l'innocence et la paix
Sur J., et B... ont bâti leur palais;
Le plaisir sans remords, la gaîté sans folie
En ont banni les soins et la inelancolie,
El co dian, aduigant, utens de tant de many Ces vastes amas d'or qu'entasse l'avarice . Mieux que l'ambition rempliraient-ils un cœur? J'en crois voir devant moi l'avide possesseur. Consumé de soucis, l'œil hagard, le teint blême Et contre ses besoins luttant avec lui même, A sa honteuse idole il a tout immolé Et ce dieu séduisant, auteur de tant de maux N'a jamais parmi nous fait naître des rivaux; Guéris des préjugés, detrompés des chimères

A sa honteuse doue it a tout immore;
Tout jusqu'a son repos , jusqu'a sa probité.
Ou m'égaré-je? Amour, c'est ton charmant délire
Qui seul fait les heureux tous sont en ton empire,
Un souris séduisant garant de tes faveurs,
De tes aimables lois annonce les doueurs, Nous pensons, nous vivons, nous nous aimons en frères,
Rien n'altère des nœuds qu'étreint l'égalité,
Et c'est chez nous enfin qu'est la felicité,
Parcourons un moment la scène de la vie;
Dans les divers tableaux de cette galerie,
Voyans is melantime d'aux à l'œil de galerie, Dans tes regards vainqueurs le plaisi-étincelle, Ta voles dans les bras du bonheur qui l'appelle, Ouil c'est toi, malheurenx arrête et tremble hélas! Vois l'effrayante escorte attachée à ses pas, Offre ailleurs que chez nous l'image du bonheur!

Apelerai-je heureux ce sombre oénobite Vois le soupcon broyer le poison des alarmes, Le triste repentir, lout baigné de ses larmes, La noire jalousie, un poignard à la main Et l'affreux désespoir se déchirant le sein. Qu'un zèle amer enflamme et qu'un sourire irrite ? Aigri par des désirs que sans cesse il combat, Il est dur par principe et chagrin par état. Et toi héros de Mars, fougueux rival d'Alci-le, De gloire et de carnage également avide, Quand tu cours aux succès sur des morts entassés

C'est trop s'embarrasser d'une peine inutile : A l'ombre du secret choisissant son asile D'un monde corrompu le bonheur fuit les yeux,

Et pour trouver enfin l'objet de tant de vœux

Des profanes mortels détournons notre vue:

Cette félicité qu'ils ont tous méconnue,

Rebelle à leurs efforts, insensible à leurs maux, paroles une gravité qui a été comprise par tout le monde. par ceux-là même qui, en votant contre lui, faignaient de se rendre aux pauvres raisons développées par M. Molé.

Quoiqu'il en soit, le vote existe, et nous le disons avec douleur, c'est là un vote fatal. Ses résultats purement politiques auraient dû effrayer la chambre; la réserve de la tribune n'a pas permis de les indiquer tous avec une entière franchise. Si libre que soit la presse, si indépendantes que soient ses allures, peut-être doit elle elle même reculer devant ... l'énumération des funestes conséquences que peut avoir un

Journal de Paris. - La question parlementaire a fait un pas immense depuis huit jours, et la France n'oubliera pas à quelles nobles démarches elle doit ce résultat si peu indiqué par les premières démonstrations de la nouvelle législature. A l'heure qu'il est , la coalition Thiers-Barrot est en pl ine débâcle. Pour la politique intérieure, la discussion sur l'ammistic l'avait bien ébranlée; pour la politique étrangère, la discussion sur l'Espagne vient de l'achever. Les deux partis se sont ainsi déconsidérés en pure perte, et n'out travaillé que confre le but qu'ils voulaient atteindre. C'est un fait dont tous Les amis de la monarchie et de la révolution de Juillet doivont se féliciter hautement, Aussi, en sortant de la séance, M. de Cormenin disait-il à ses collègues d'extrême gauche, que la chambre nouvelle était pire que la dernière. Nous en acceptons avec joie le témoignage.

Les députés légitimistes se sont complètement abstenus dans l'épreuve pour l'amendement Hébert. Sans doute ils attendaient le scrutin secret.

Le National. - On a écouté M. Thiers avec le plus vif intérêt, et quand parfois il a été interrompu dans la dernière partie de son discours, il est toujours parvenu promptement à dominer les interrupteurs et à ressaisir l'attention de son auditoire. Il y a un talent incontestable de tribune chez l'ancien président du conseil, et ce n'est pas une des moindres bizarreries de l'époque que de le voir battu par des hommes d'Etat et des orateurs de la force de MM. Molé et Salvandy. M. Thiers a été infiniment supérieur à M. Guizot. Il a eu assez de logique et assez d'éloquence pour gagner dix fois son procès ; mais il n'a fait valoir que des argumens révolutionnaires devant une chambre qui est le produit de sept années d'efforts contre révolutionnaires : il devait succomber , et les nobles gens de cour, qui se pressaient dans les tribunes, étaient venus assister (c'était ce qu'ils disaient tout haut) à une nouvelle défaite de la politique libérale.

Si ceux qui ont écouté M. Thiers dans d'autres dispositions d'esprit eussent pa oublier pour quelques instans la conduite passée de cet ancien ministre, ses efforts sacriléges contre la cause qu'il avait servie d'abord, sa légèreté dans les affaires les plus sérieuses , et l'amour immodèré du pouvoir qui tourmente son âme, ils n'auraient pas désespéré de ce qu'il pourrait faire pour le bien du pays. Il ne pouvait, en cette jourmée, trouver d'appui que sur le terrain de la révolution de 1830, et ce terrain, il s'est depuis longtemps appliqué à le miner de toutes parts. Aussi M. Thiers nous semblait-il avoir le sentiment de sa position quand il s'écriait avec une amère

« Vous voulez protester, quand il faut agir! Protester! Si cette révolution de Juillet qui m'a fait ce que je suis et qui vous a faits ce que vous êtes , se fût contentée de protester , la révolution se serait elle accomplie? Si je mets autant de chaleur dans ma parole, une chaleur qui ne m'est pas ordimaire, c'est que j'ai la conviction que je suis dans le vrai, c'est que je sens que j'exprime les sentimens et les idées pour lesquels je me suis dévoué. Oui, après avoir servi la révolution , j'ai sacrifié les meilleures années de ma vie au triomphe de l'ordre. J'ai combattu cette gauche du sein de laquelle je

On ne pouvait entendre froidement ce cri de désespoir et peut être aussi cet accent de remords, car M. Thiers venait de faire un cruel aven. Il a combattu cette gauche qui l'avait porté et nourri dans son sein : n'est ce point assez pour que sa parole soit désormais privée de toute sa sanction? La puis

Vous le savez, amis! préside à nos travaux : Le plaisir qu'accompagne une aimable décence, Conviye d'une table où sied la tempérance, Est l'ame de nos jeux comme de nos repas; Nous coulons dans les ris des jours remplis d'appas Des mœurs de l'âge d'or, les nôtres sont l'image, Nos cœurs sont sans malice et nos jours sans nuage : Amis, de la vertu sans affectation, Sans haine, sans ennui, sans soin, sans passion, Justes, vrais, bienfaisans, voilà ce que nous sommes, Et le Maçon parfait, est le premier des hommes.

#### -000 NECROLOIE DE 1837.

D'abord trois têtes couronnées: Guillaume IV d'Angleterre, Gustave IV de Suède, et la reine des Pays-Bas; ensuite le jeune archiduc Alexandre, la duchesse douairière de Saxe-Meiningen, les ducs Guillaume et Pie de Bavière, le grand duc de Mecklenbourg-Schewerin, le duc Charles de Mecklembourg-Strélitz; le landgrave Frédéric de Hesse Ruppenheim; le prince Ferdinand de Hesse Philipsthal; le prince de Schwartzbourg Londershausen et plusieurs autres chefs des maisons princères de Pallemagne: Mune, la duchesse de Saint-Leu, qui fut lors temps appeale l'Allemagne; Mme. la duchesse de Saint-Leu, qui fut long temps appelée la reine Hortense; l'empereur d'Ava, le roi d'Oude, et Sing-Sing Enang

neveu de l'empereur de la Chine. L'église catholique regrette les cardinaux Brancadoro, Weld, Galeffi, Trigonale parisi, de Simone, Frezza, Doria-Pamphii et Nembrini-Pironi Gronzaga; l'épiscopat, Mgrs. de Pradt, ancien archevêque de Malines, de Chaffroy, évêque de Nismes; et Ruffo de Bonneval, an-cien évêque de Sénez. cien évêque de Sénez.

La chambre des pairs de France a perdu MM, les ducs de Maillé, de Crussol et de Clermont-Tounerre; les marquis Barbe-Marbois, de Castellane, de Coislin et de Latour-Dupin-Montauban; les comtes Denys de Danrémont, Louis de Saint-Aignan, Colin de Sussy, Bordessoulle, Mathieu Dumas, Clément de Ris et Reinhard; les barons de Combon, Campredon et Louis les chavaliges Allent et Boussall. de Gambon, Campredon et Louis; les chevaliers Allent et Rousseau,
La chambre des députés n'a perdu que quatre de ses membres, MM.
Bédoch, Charles Comte, Félix Bodin et Sémerie.

Nous avons déjà cité au nombre de pairs de France plusieurs officiers-généraux, l'armée française regrette aussi les lieutenans généraux comte de Loverdo, vicomte Puthod, comte Gentil Saint-Alphonse, comte Sou-

La marine-française a perdu le vice-amiral comte Burgues de Mise

sance morale de Walpole fut perdue quand il eut une fois livré son âme à la corruption.

#### BELGIQUE.

#### BRUXELLES, LE 15 JANVIER.

Hier, le Roi a présidé le conseil des ministres qui s'est réuni à onze heures et demie.

- Des arrêlés royaux des 12 et 13 janvier portent ce qui

Voulant donner un témoignage particulier de notre satisfaction au sieur Nicaise, secrétaire général du département de la guerre, pour le zèle et le dévouement dont il a donné des preuves constantes dans les fonctions importantes qui lui ont été confiées, le sieur Nicaise est nommé chevalier de l'ordre Léopold.

- Le contingent de 12,000 hommes, voté par la loi du 24 décembre 1837, est réparti entre les provinces du royaume de la manière suivante, savoir : Province d'Anvers, 1,011, Brabant, 1662, Flandre occidentale, 1,760, Flandre orientale, 2,130, Hainaut, 1,775, Liege, 1097, Limbourg, 991, Luxembourg, 939, Namur, 637. La députation du conseil de chaque province répartira le contingent qui lui est assigné entre les communes de la province, en proportion de la population de chacune d'elles.

Bruxelles , 15 janvier (trois heures.) - La tenue de la bourse a été des plus favorables, la plupart des valeurs étaient demandées, on remarquait avec plaisir une franche reprise de confiance. Les fonds de l'état étaient fermes: 5 pour cent 101 118 A. et 112 P.; 4 p. c. 93 518; Société Générale titres en nom fl. 800 A.; certificats au porteur émission de Paris 1700 et A.; ces deux fonds très demandés; Société de Musière de la confiance de la confi tualité 1430 (4/3) et A, prencurs pour de fortes parties; Société Civile 1057 50 (105 3/4) A. 1060 (106) P; Banque de Belgique recherchée 1445 (144 1/2) A.; Actions Réunies 1050 (105) P.; Chemin de fer de Cologne 1085 A, 1095 P.

L'actif espagnol s'est bien soutenu malgré une liquidation; très chargée et la baisse de Paris, il reste 19 3 8 A. On ne communique pas avec

Marchés des huiles et graines. — L'huile était plus ferrae aujourd'hui quoiqu'avec peu d'affaires. On ne fait rien en graine de colza; les détenteurs ne sont pas disposés à vendre à cause de la gelée. Les tourteaux de colza sans affaires, ceux de lin demandés à 127.

#### LIEGE, LE 16 JANVIER.

Les affaires d'Espague ont été l'occasion d'une discussion importante à la chambre des députés de France. Tandis que la plupart des orateurs de l'opposition proprement dite, avec ce talent d'opportunité qui les caractérise, portaient leurs efforts sur des points où le ministère est invulnérable, M. Thiers, en véritable homme d'état, s'attaquait à one question du plus haut intérêt, et dans laquelle il est possible que les membres les plus modérés de la chambre scient de son avis et passent de son côté. Il y a deux politiques, a dit M. Thiers, à l'égard de l'Espagne : l'une considère l'existence d'un gonvernement libéral dans ce pays, comme étant du plus haut intérêt pour la France, et elle se résondrait, en telle occurence, à de grands sacrifices pour empêcher que la Péninsule ne tombât au pouvoir d'un souverain qui serait nécessairement notre ennemi, et pourrait gravement nous compromettre, si l'état de paix venait à cesser en Europe. L'autre politique, a ajouté M. Thiers, celle dont je suis l'adversaire, reconnaît également tout ce qu'une restauration en Espagne pourrait avoir de périlleux pour la France; elle se déclare hautement contre don Carlos, et fait des vœux pour la reine dont elle est l'alliée ; mais toutefois , ce te politique déclare en même temps qu'elle n'interviendra pas, c'est-à-dire qu'elle laisserait chasser la reine de sa capitale, qu'elle consen-rait à lui laisser enlever la couronne. C'est là, il faut en convenir, une singulière alliance, et dont la royauté espagnole peut à bon droit se féliciter.

M. Molé a réponda à M. Thiers, qu'en effet, il reconnaissait avec lui toute l'importance de la question espagnole et que la France ne se bornait point à faire des vœux; il a dit, entre autres choses, à ce propos, que la France, en fermant sa

DESERVED DE LA COMPANION DE LA siessy, et les capitaines de vaisseau de Rabaudy, de Robillard et

Parmi les personnages qui ont occupé en France un rang élevé on remarque MM. le comte Muraire, ancien premier président de la cour de cassation; de Joly, ministre de la justice sous Louis XVI; le marquis Florimond de Latour-Maubourg, ambassadeur a Rome; le baronde Trinquelagne, premier président de la cour royale de Montpeller, etc.

Dans la foule des personnages étrangers morts en 1837, on doit distinguer surtout MM. le duc de Cadaval; le général Morillo comte de Carthagène; Ancillon premier ministre de Prusse; les feld maréchaux Sacken (russe); sir Samuel Hulse (anglais); comte de Stedingk (suédois) et le baron de Mengen (autrichien); le comte Witzleben, ministre de la guerre de Prusse; le comte de Wetterstedt, ministre des affaires étrangères de Suède; le comte Planin, ancien vice chancelier de Russie; Van Tets Van Goudrian, ministre des figances de Hollande; le baron de Tets Van Goudrian, ministre des finances de Hollande; le baron de Vignet, ambassadeur de Sardaigne à Naples; l'amiral Pulteney Mal-colni; le vice amiral russe Candler; don Jose Arnarez, président du conseil d'état de Charles V; les lieutenans généraux Steinmetz (prussien; Anastasio et Santocildes (espagnols); le marquis de Caravellas, ex-président du conseil de régence du Bresil; le duc de Monrose et le prince Grégoire Gagarin.

Si nous portons nos regards vers les républiques de l'Amérique du Sud, pareil spectacle nous est offert. De tous les personnages que nous pourrions citer à l'Europe, qui ne connaît pas leurs noms, il n'en est pas un seul dont la mort ait été naturelle. L'un succombe en réprimant une émeute, l'autre à la tête d'un mouvement; celui-ci est fusillé, celui-là massacré au milieu de sa famille.

En Espagne, Quilez, Ituralde et le colonel Ibarrola chez les carlistes; et dans les rangs christinos, Aznar, Lascy, Castona, Nimbo, Iribar-ren, Guerrea, Conrad, Cotter, Arbutinot, Varet, Escalera, Saars-field, Riego, Gonzalez, Mir, Mendivil, Solano, Léon Iriarte, tombés, les uns dans des combats, les autres plus nombreux sous les coups d'une soldatesque effiénée, le dernier condamné par un conseil de guerre.

soldatesque c'hienee, le dernier condamné par un conseil de guerre.

Que de sang versé encore sur cette terre espagnole à Gamarra, à
Mataro, à Logrono, à Valence, à Barcelone, à Irun, à Solsona!

Les sciences ont fait quelques pertes en 18.7 Aux noms de MM. Molard, Tessier et Deyeux, membres de l'institut, il faut joindre, pour
l'honneur de la médecine, ceux des barons Dubois, Desgenettes et
Alibert, et des docteurs Murat, Louyer-Villermay, Rasort (Italien),
et Duratz-Lasalle (d'Aurillac), doyen plus que centenaire des médecins
français. On doit mentionner encore les chimistes Alzelius (Suédois),
Engelbart, de Nuvembers: Knuley, de Cettingue: Tromsdorff, d'Ere. Engelbart, de Nuremberg ; Kunley , de Gottingue ; Tromsdorff , d'Er-

frontière à don Carlos, empêchait son armée de s'armer et de s'équiper, de se fournir enfin de toutes les choses nécessaires pour faire la guerre. Il a soutenu que l'intervention ne ter. minerait point la question espagnole; qu'après avoir battu don Carlos, il fandrait aussi intervenir entre les partis; car, a dit encore l'orateur, ce n'est rien terminer que de vaincre les révoltés carlistes ; quand vous aurez expulsé le prétendant de ses montagnes, il vous faudra donner un bon gouvernement à la Péninsule, il vous laudra la tirer de ses embarras financiers; sans cela, tout serait à recommencer d'ici à quelques années.

M. Thiers a fait d'admirables efforts de talents pour ene traîner la chambre à son opinion , et cependant ils n'ont pu lui conquérir la majorité. Il est probable que la France continuera dans la voie de son ancienne politique envers l'Es-

La question de l'intervention se complique évidemment à la chambre des députés d'une question de portefeuille. Pour l'opposition proprement dite, cette dernière même est la plus importante, car on peut se souvenir qu'elle a été long temps contraire à l'intervention : c'était alors tout simple; le ministère paraissait disposé à soutenir par les armes, la cause constitutionnelle. L'opposition maintenant se prononce pour l'intervention, parce qu'elle espère par ce moyen faire tomber M. Molé, et arriver ensuite au pouvoir en renversant M. Thiers. Ce serait un progrès pour la gauche, parce que la chûte de ce dernier pourrait amener l'avenement de M. Barrot, puis de M. Mauguin, puis de M. Garnier Pagès. L'opposition n'a qu'un but, c'est de s'emparer du timon des affaires.

Une lecture attentive du discours de M. Thiers , nous a convaincu que cet homme d'état était, en France, le représentant de la politique conquérante; et ceux qui rêvent encore chez nos voisins, le système des frontières naturelles, comme ils disent, des frontières du Rhin, voudraient aussi voir arri-

ver M. Thiers au pouvoir. On ne doit point se dissimuler que ce système de conquête est encore en haute faveur chez nos voisins, et y compte de nombreux partisans. Voyez combien est populaire anjourd'hui l'occupation d'Alger! Quel est le ministre qui oserait parler d'abandonner cette dernière conquête de la France? Si l'opposition française parvenait à s'emparer du pouvoir, outre les projets de réforme intérieure qu'elle voudrait réaliser, il est certain, que pour satisfaire l'esprit français, c'est-àdire l'esprit de gloire et de conquête, elle rejeterait, dès qu'elle en trouverait l'occasion, la politique du statu quo, et s'efforcerait de s'emparer de cette suprématie européenne à

laquelle elle a toujours aspiré. Nous souhaitons vivement de voir nos voisins du midi . marcher rapidement et librement dans les voies des progrès INTÉRIEURS, et si l'opposition se bornait à ceux la, nous verrions sans répugnance qu'elle fut appelée à la direction des affaires; mais nous sommes convaincus qu'elle ne bornerait pas là son ambition. Aussi, quand nous voyons des journaux belges faire des vœux pour le triomphe de l'opposition francaise, nous ne pouvons nous empêcher de déplorer leur erreur.

Dans la soirée du 12 courant, le conducteur de la malleposte se trouvant saisi par le froid et près de succomber, dût s'arrêter vers minuit dans le village de Jemeppe, devant la seule maison où il vit encore de la lumière. Il appela pour demander du secours, car il lui restait à peine la force de descendre de sa voiture; l'habitant de cette maison, François Bicheroux Mouseur, vint aider le courrier à mettre pied à terre, le recueillit chez lui et le fit réchauffer à son foyer; il était temps, car à peine fut il assis près du feu qu'il s'évanouit. Les soins hospitaliers qu'on lui prodigua le rappelèrent à la vie, et alors, sentant l'impossibilité de continuer sa route. il témoigna le regret qu'il avait de ne pouvoir arriver avec les dépêches importantes dont il était chargé. Son hôte, le voyant dans cet état, le fit coucher dans son propre lit, monta intrépidement dans la malle, la conduisit à Liége, et revint prestement pour continuer ses soins à celui auquel it venait sans doute de sauver la vie. De pareils traits sont rares et méritent d'être cités. Il faut espérer que l'administration

furth ; Dubuc , de Rouen , et Raymond ; les astronomes Ritchie et Mio-

Robertson et Cocking.

Les lettres ont perdu le savant historien Botta, le poëte russe Alexandre Poushkine, le docte bibliophile Van Pract, et le philosophe La

Romiguière.

Les arts sont plus maltraités encore que les sciences et les lettres par cette année meurtrière. Aux noms de Gérard, de Sigalon, de Zavier Fabre, d'Alfred Johannot, il faut unir ceux de Zingarelli, de Lesseur, de Rioravati, de Hummel et du célère graveur Fontans. A leur suite viennent les sculpteurs Ruthxiel, Antonio d'Este et Gois; les peintres Garneray père, Coutant, Bonvoisin, Davioie, Hyacinthe, Langlois Wafflard, Monsiau. Louis Dupré, Parent-Parenti, Andréa Pozzi, Migliara, Qualio, Séquéira et Lebedef (Russe); le graveur Tardieu, les architectes Protain, de l'Institut d'Egypte, et sir John Soane; le compositeur anglais Wesley; le lithographe Bodamer de Munich; l'inventeur de la stéréotypie, Walbaum, de Weimar

Que de désastres publics et de malheurs privés ont attristé l'année qui s'achève! A Londres, à Berlin, à Paris, dans toute la France la meurtrière influenza; à Carthagène et à Cadix, dans les murs de Bilbao-le redoutable typhus. A Sierra-Leoue la fièvre jaune. Le cho-

la meurtrière influenza; à Carthagène et à Cadix, dans les naurs de Bilbao le redoutable typhus. A Sierra-Leoue la fièvre jaune. Le cholera à la Mecque, à Naples, en Sieile, à Dantzick, à Breslau, à Malte, à Rome, en Provence, en Algérie, dans Constantine conquiset la peste en Bulgarie, en Gallicie, à Tripoli, Constantinople, à Salonique à Odessa, en Egyptes, aux Indes orientales. D'affreux trembtemens de terre à Sour, à Jaffa, à Hydra, à Poros, à Santorin; d, horribles ouragans à Bombay, à la Trinité, à Saint-Thomas; une inodation à Saint-Etienne; une tempête dépeuplant le bassin d'Arcachon. Des malheureux morts de frond sur les routes de la Bretagne chon. Des malheureux morts de frond sur les routes de la Bretagne et de la Belgique, dans les Lévennes, le Hanovre, le Mecklembourg; et, comme si ce n'èsait pas assez de toutes ces crises fatales de la nature, qua de cruautés, que d'imprudences de la misérable humanité! Le Bosphore a recu son tribut accoutumé d'odalisques et d'annilé! Le Bosphore a recu son tribut accoutumé d'odalisques et d'anciens janissaires. A Palerme, une population éffrénée martyris ait de prétendus empoisonneurs, tandis que dans l'état d'Arkansas un criminel était brûlé à petit feu par le peuple, juge et exécuteor. Combien de bateaux à vapeur brisés dans cette Amérique républicaine, si peu soucieuse de la vie des hommes; sur notre sol français à l'explosion poudrière dé Bone, prespue au si meurtriéreque la campagne de Constantine, ont succédé les évênemens du Champde-Mars, et, pour terminer ce tableau des misères et des crimes de l'humanité. Dablie a ru trante cing suicides en pressule servale campagnes. manité, Dublin a vu trente cinq suicides en une seule semaine. (Courrier français.)

des postes ne laissera pas ce service important sans récompence. Bicheroux est un menuisier dont la femme malade et les enfans en bas âge, réclament tous les soins, et n'ont d'autres moyens d'existence que le prix de la journée du laborieux chef de leur famille.

Les numéros suivans ont obtenu les prix principaux, dans la vente qui a eu lieu le 5 janvier à Vienne, savoir :

N. 89,104 la seigneurie de Weinwartshof; n. 80,067 le deuxième prix de fl. 100 milles; n. 136,546 le troisième prix de fl. 60 m.; n. 123,301 celle de fl. 30 m.; n. 40,425 fl. 20 m., n. 28.375 de fl. 15 m.; numéros 110,073, 60,504, 179 325 chaque fl. 10 m.; n. 90,500 fl. 6 m.; naméros 117,421, 186,873 chaque fl. 5 m.; n. 6,504 fl. 4 m.; numéro 43,691 fl. 3 m.; n. 19,038 fl. 2 m.

Le Constitutionel de Paris donne l'extrait suivant d'une

lettre de Berlin, du 7:

a Trois courriers russes sont arrivés à peu d'intervalle l'un de l'autre: on les dit chargés de dépêches très-pressantes. Le bruit court que de troubles graves ont éclaté à Saint-Pétersboorg; l'empereur Nicolas aurait couru des dangers personnels; on cherche à donner le change à l'opinion publique sur la nature des dangers courus per l'autocrate. »

Après avoir reproduit notre nouvelle sur l'incendre de

Saint-Pétersbourg, le Commerce de Paris ajoute:
« Un journal légitimiste, que nous avons quelquefois l'occasion de citer, donne clairement à entendre de son côté que cet événement est le résultat d'un complot tramé contre la vie de l'empereur Nicolas.

On écrit de Berlin, le 5 janvier, à la Gazette d'Augs-

On croit ici à l'assurance donnée par le Journal des débats que notre gouvernement s'entend au mieux avec le gouvernement français, au sujet du différend relatifau Luxembourg. seulement on se mefie de l'induction qu'en tirent la Gazette de France et la Quotidienne, qui prétendent que la Prusse se montre si complaisante pour ne pas provoquer en ce moment de démonstration hostile sur sa frontière rhénane.

Le gouvernement a pleine confiance dans le bon sens rhénan, mais il est vrai que depuis la cessation de la con-férence de Londres, la Prusse n'a point caché plusieurs fois aux membres de la confédération germanique et au gouvernement des Pays Bas, sincèrement aimé ici, qu'elle souhaitait de voir mettre fin plutôt aujourd'hui que demain à l'état provisoire de l'affaire belge hollandaise. Et comme la garnison prussienne de la forteresse fédérale de Luxembourg a repoussé avec beaucoup de résolution toute usurpation des autorités belges dans le rayon stratégique, pendant les sept années qui se sont écoulées et même pendant l'expédition de 10 jours des Hollandais, elle n'a non plus permis à ces derniers aucune mesure qui aurait pû être considérée comme une déviation de la stricte neutralité prescrite par la diète. Il paraît donc que le bois de Grünenwald, comme on l'a déjà dit dans un écrit antérieur, ne sera attaqué d'aucun des deux côtés, et que le différend pourrait ainsi se trouver

Dans la séance tenue samedi par l'Académie des Sciences de Bruxelles, M. Quetelet a donné des détails sur l'intensité du froid que nous éprouvons depuis le 7 de ce mois Il en résulte que dans la nuit du 7 au 8, le mercure descendit à 10 degrés centigrades au-dessous de zéro. Depuis ce jour il n'est pas remonté au-delà de 4°, et il s'est abaissé jusqu'à 15° dans les nuits du 10 au 11 et du 12 au 13.

Dans la nuit du 13 au 14 (la nuit passée), un thermomètre exposé au nord a indiqué 17°; un autre exposé au milieu du jardin de l'Observatoire et à un mêtre au-dessus de la surface de la terre, est descenda jusqu'à 50, 4 de Fahrenheit, 16º de Réaumur, ou 20º, 8 centigrades; ce qui forme une des températures les plus basses que l'on ait observées à

- Nous tenons de source certaine que M. Hanssen, l'auteur de la belle messe de Requiem que nous avons entendue au mois de septembre dernier, s'occupe maintenant à compo ser la musique d'un grand opéra en cinq actes. Le poëme, tiré de l'histoire de la Belgique, est également l'ouvrage d'un jeune poëte belge. Ce sera une œuvre tout à fait nationale qui est destinée, assure-t-on, au Théâtre Royal de Bruxelles.

(Courrier Belge.) - Une requête en grâce, présentée à S. M. le jour de l'an, par un individu condamné à une peine correctionnelle, se termine ainsi : « L'exposant saisit avec empressement l'occasion que lui donne son recours en grâce, pour souhaiter à S. M. une sainte et houreuse année , ainsi qu'une parfaite santé et tout ce qui peut lui être agréable. »

#### L'ÉPI DE DIAMANTS.

L'ambassade d'Angleterre vient d'être témoin d'une action qui mériterait de figurer dans une vie des Saints. Au dernier bal donné par lord et lady Granville, un bizarre incident a noblement terminé la soirée. Un pauvre vieillard était assis au coin d'une borne; éveillé par le bruit des voitures, il re-gardait avec étonnement cette foule d'équipages, ces clartés qui contrastaient d'une manière étrange avec le jour qui descendait lentement du ciel. Il voulait s'en aller, mais le froid , l'épuisement et la vieillesse avaient engourdi ses membres ; il retomba à genoux, eachant sa poitrine de ses deux pauvres mains tremblantes et ridées. a Que Dieu envoie la mort au pauvre vieillard qui manque de tout, dit-il d'une voix basse, au pauvre homme qui n'a plus de forces pour travailler! » Une jeune femme, belle comme un ange, entendit, malgré le bruit et le tumulte qui l'entouraient, la plainte du malheureux vieillard. Elle s'approcha de lui, le regarda, et comme elle n'avait rien à donner , elle détacha un des épis de diamants de ses beaux cheveux qu'elle offrit elle-même au vieillard. Puis, comme les personnes qui la regardaient, sem-

blaient étonnées; « N'est-il pas juste, dit-elle, que le pauvre glane après la moisson? » Un instant après, elle avait dispara; mais le pauvre, les mains encore jointes, priait pour la belle duchesse....

> -DAG-THEATRE. - Bénéfice de M. Paul Canut.

Deux nouveautés dans une soirée, un opéra et un vaudeville, c'était bien là de quoi exciter la curiosité du public qui, depuis si longtems, est réduit à se contenter de vieilleries. Ajoutez à cela l'intérêt que l'on porte à M. Paul Canut, et vous vous rendrez compte des raisons qui ont pu déterminer un public nombreux à braver hier une température de 10 degrés, pour assister à la représentation donnée au bénéfice de notre excellent comique ; la salle était comble.

Nous nous bornerons à constater aujourd'hui le succès complet de Bruno le Fileur, vaudeville-en deux actes de MM. Cognard frères. Cette pièce, malgréquelques longueurs et son interminable exposition, a plu généralement, grâce à l'intérêt qui y est bien soutenu, a de jolis détails et à quelques allusions fines et spirituelles. M. Paul-Ernest était chargé du rôle de Bruno le Fileur, et M. Paul-Canut, du rôle de Couturier son camarade d'atelier; ils occupent presque toujours la scène, et ils l'occupent fort bien; tous deux ont donné beaucoup de relief à leur rôle, et ils en ont fait ressortir tout le piquant et tout le naturel. Ils ont du reste été très bien secondés par Mtle. Clémence.

L'opéra nouveau n'a pas eu le même sort ; des sifflets l'ont accueilli; le poème nous a paru insignifiant, la musique sans couleur; c'est une pièce froide qui a été jouée plus froidement encore.

L'Auberge des Adrets, qui terminait le spectacle, a excité des rires fous; Paul Canut, Paul Ernest et Mortreuil, y ont été à la vérité fort comiques, et peut-être même trop comiques. A la sin de la pièce les deux premiers ont été rappelés.

Les entr'actes ont été d'une longueur démesurée; c'est là un inconvénient qui se fait doublement sentir dans cette saison rigoureuse.

#### ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 12 JANVIER.

Naissances: 2 garçons, 5 filles.

Maricus 9, savoir: W. J. Ruelle, pharmacien, à Tihange et H. Lambinon, sans profession, faubourg d'Amercœur,—N. G. L. Depaquier, bijoutier, en Pécherue et M. J. H. Douffet, sans profession, rue des Ecoliers.—J. N. J. Lemouche, patissier, rue Puits en Sock, veuf de M. L. Gob et M. E. Gérard, fille de boutique, même rue.—L. F. Van Bredael, lieutenant au 9me. régiment de ligue et M. A. F. Ledouble, sans profession, Hors Château.—N. J. Bouvin, colporteur, rue Pierreuse et M. A. Piérart, colporteuse, même rue.—J. Henrard, journalier, rue Roture et A. M. J. Villé, journalière, rue des Récolets.—J. J. Braibant, maçon, à Verlaine et E. Delbouille, domestique, sur Avroi.—J. J. Rouma, charretier, faubourg Ste. Walburge et A. J. Sauveur, journalière, même faubourg.—T. J. Lebon, tisserand, rue Hocheporte et J. Fraikin, cultivatrice, au Laveu.

Décès: 2 garçons, 4 hommes, 3 femmes, J. J. Piret. àcé de 82 annuments.

Prakin, cultivatrice, au Laveu.

Décès: 2 garçons, 4 hommes, 3 femmes. J. J. Piret, àgé de 82 ans, conseiller à la cour supérieure de Liége, pensionné, rue Hors Château, veuf de M. T. Lefebyre.—M. Honoré, àgé de 82 ans, tanneur, place St. Pholien, époux en 2de. noces de M. N. Crahay.—J. L. E. Sluse, 76 ans, cordonnier, devant St. Hubert, veuf de M. J. Cernet.—H. J. Lhote, àgé de 73 ans, portier, rue pont St. Nicolas, époux de M. T. A. Brabant.—M. T. Fastré, àgée de 66 ans, sans profession, faubourg St. Léonard, veuve de J. J. Lagauche —M. T. J. Malaise, àgée de 66 ans, journalière, rue de la Syrène.—M. Blaise, àgée de 64 ans, sans profession, rue des Dominicains, veuve de/J. L. Thuillier.

Du 13. - Naissances: 8 garçons, 1 fille.

Decès: 6 garçons, 2 filles, 2 hommes, 3 femmes, savoir: T. Bia, agé de 77 ans, menuisier, rue Grande Bêche, célibataire. — L. T. Vandriken, âgé de 59 ans, serrurier, derrière St. Pholien, veuf de M. M. Cox.
— G. Meers, âgée de 81 ans, revendeuse, rue Féronstrée. — E. Jamotte, âgée de 68 ans, journalière, rue Matrognard, épouse de L. Joassart. — M. J. F. Roufosse, âgée de 56 ans, journalière, rue Matrognard, veuve

PAR DE LACORDANGE.

CHANOINE HONORAIRE DE PARIS;

Edition publiée par la Société nationale pour la propagation des bons livres.

1 vol. in-18. Prix: 50 Centimes.

A Liége, chez J. G. LARDINOIS, libraire, rue devant les Carmes. — On trouve chez le même la gme. édition de PALMANACH DE BELGIQUE pour 1838, à 30 centimes, et le 12me, tirage de l'ALMANACH à 10 centimes. — La BONNE ANNÉE à 60 centimes.

## ANNONCES.

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDRY, derrière

QUARTIER GARNI on NON'à LOUER, rue St. Denis, n. 646.

On DEMANDE une SERVANTE au N. 778, rue Féronstrée

### MADAME RAIREM - LONHIENNE .

Rue du Pont d'Isle, Nº 837,

A l'honneur d'annoncer qu'à dater du 16 courant, elle vendra tous ses COUPONS, de MERINOS FRANÇAIS, et THIBETS, nnis, broches et imprimes à très bas prix. Et aussi des coupons de blondes à 50 ojo au dessous de leur valeur.

On DEMANDE des APPRENTIS ; ils recevraient en entrant une rétribution. S'adresser au bureau de cette feuille. THE WAY TO THE

### A LOUER

UN BEAU QUARTIER ayant une vue fort agréable, rue St. Ursule, n. 889.

Au même no. BON VIN DU PAYS ; à 50 centimes LA BOUTEILLE.

A LOUER POUR LE 24 JUIN PROCHAIN.

#### UNE BELLE ET GRANDE MAISON,

Située sur la Batte, n. 1087, Sadresser les mercredi et vendredi après midi au n. 1086

LE 1er. FÉVRIER PROCHAIN, A 10 HEURES,

M° DUSART, notaire à Liége, VENDRA en son étude, par parcelles,

### UN BEAU TERRAIN,

Sur la grande route de Liége à Huy, entre Tilleur et les Hauts-Fourneaux, joignant de trois côtés à des chemins, propre à bâtir des maisons à tout usage.

On peut des à présent traiter de gré à gré. S'adresser audit notaire, ou au n. 280, rue Sœurs de

#### VENTE DE RENTES.

MERCREDI 17 JANVIER 1838, à 10 heures du matin : IL SERA PROCÉDÉ

Par le ministère du notaire BIAR, en son étude, place St-Paul, n. 528, à Liége,

A LA VENTE PUBLIQUE,

DONT LE DEDAIL SUIT :

10. UNE RENTE, de 119 fr. 12 centimes, due par le sieur François d'Allemagne, de Liége.

2°. DEUX IDEM, important ensemble 47 fr. 40 centimes,

due par Gaillaume Dozin, d'Oatre Meuse, à Liége. 3°. UNE IDEM, de 368 litres 55 cent. épeautre, due par Lambert Flaba de Remicourt.

4º. UNE IDEM, de 11 fr. 14 centimes, due par Pierre Stien-

5°. UNE IDEM, de 25 fr. 74 centimes, due par Jean Gilles

Grahay, de Liége. 6°. UNE IDEM, de 18 fr. 23 centimes, due par la Société d'Emulation, à Liége.

Ces rentes sont très bien hypothéquées et exactem nt

### EXTRAIT.

Par EXPLOIT du dix janvier 1838, à la REQUÊTE de l'ÉTAT BELGE, poursuite et diligence de M. le MINISTRE des TRAVAUX PUBLICS, attendu qu'il doit être opéré UNE EMPRISE t. de quarante-huit centiares maison et jardin, inindiquées et figurées sous le nº 440, section D, au plan can destral qui a éte déposé à l'inspection des intéressés en exécution de la loi; 2. de trente quatre centiares de maison et jardin, indiquées et figurées sous le nº 441 section D, audit plan cadastral; 3. de 38 centiares sur une parcelle de jardin, indiquée et figurée sons le N. 445, section D, audit plan cadastral, lesquels immeubles sont situés en la commune de Liége et appartiennent à Gilles COULON, jardinier, domicilié canton du Sud à Liége; attendu que le requérant n'appu s'entendre avec le propriétaire sur les indemnités qui penvent être dues du chef desdites emprises, assignation a été donnée audit Gilles Coulon à comparaître le trente-un dudit mois de janvier, à l'audience du tribunal civil de 1re instance, seant à Liege, pour voir proceder au reglement des indemnités, et ordonner que le requérant sera envoyé en possession des propriétés prémentionnées. Pour extrait conforme,

EMONTS, avoué.

#### EXTRAIT.

PAR EXPLOIT du dix janvier 1838, A LA REQUÊTE DE L'ETAT BELGE, pourenite et diligence de M. le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS; attendu qu'il doit être opéré une EMPRISE 1. de dix huit ares deux centiares, sur une parcelle de cotillage, indiquée et figurée sous le n. 429 bis section D, au plan cadastral qui a été déposé à l'inspection des intéressés en exécution de la loi; 2. de 74 centiares; une maison et bâtiment, bâtis sur ladite parcelle n. 429 bis, et indiqués et figurés sous le n. 429, section D, audit plan, lesquels immeubles sont situés en la commune de Liége et appartiennent à Sébastien Joseph Defossé, propriétaire, do. micilié canton du Sud à Liége, attendu que le requérant n'a pu s'entendre avec le propriétaire sur les indemnités qui peu-vent être dues du chef desdites emprises; assignation a été donnée audit Sébastien Joseph Defossé à comparaître le 31 janvier courant à l'audience du tribunal civil de première instance, seant à Liége, pour voir proceder au reglement des indemnités, et ordonner que le requérant sera envoyé en possession des propriétés prémentionnées.

Pour extrait conforme; EMONTS, avoue.

### ENTE CONSIDERABLE

LUNDI 22 JANVIER 1838, A MIDI PRÉCISE,

IL SERA VENDU

Dans le chantier du sieur PIELTAIN, au Waux Hall, sur Avroy , à Liége.

1 130 MILLE PIEDS

DE MARCHANDISES EN CHÊNE, consistant en planches, quartiers, horons, posselets, terrases et wères.

2° 10 MILLE PIEDS

planches, quartiers et horons de hêtre.

Les marchandises en chêne peuvent être employées de Au COMPTANT et à la recette du notaire LOUMAYE.

APPARTENANT AU BUREAU DE BIENFAISANCE DE TILLEUR.

VENDREDI 26 JANVIER 1838, A 3 HEURES DE RELEVÉE, IL SERA PROCÉDÉ,

Par le ministère du notaire BIAR, chez M. Braconier, bourgmestre, à Tilleur, (et non en l'étude dudit notaire, ainsi que des annonces antérieures l'avaient porté.)

#### A LA VENTE DES IMMEUBLES

DONT LE DÉTAIL SUIT :

ter. Lot. UNE MAISON propre an commerce, avec un jardin de 19 ares 83 centiares, sur lequel on peut bâtir plusieurs habitations, le tout situé à Tilleur en lieu dit Pont de Pierres, occupé par la veuve François Dubois, tenant d'un côté à la route de Tilleur à Saint Gilles, d'un autre à un

Cette propriété offre de grands avantages par sa situation à portée de Hauts Fourneaux et autres établi-semens.

ame. Lot, ET UNE AUTRE MAISON dit I Hermitage , avec un jardin de 18 ares 9 centiares, située au sommet de la montagne dite de Tilleur, occupée par Arnold Vignis. Cette seconde propriété domine par sa position élevée tous

les vallons qui l'environnent et jouit d'une vue pittoresque et

Le cahier des charges est déposé chez M. BRAGONIER bourgmestre à Tilleur , et en l'étude dudit notaire.

#### SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCE

FAILLITES ET LES BANQUEROUTES, AU CAPITAL

EN 4,000 ACTIONS DE 500 frs. CHACUNE.

Cette Société a pour but de prévenir les faillites dans ce royaume en assurant aux négocians le montant intégral de leurs factures, le paiement des billets à ordre aux époques fixes, les livrances à faire à une maison de commerce pendant un trimestre, un semestre ou une année.

Les actionnaires ne verseront d'abord que leurs parts proportionnelles dans les frais d'établissement de la Société, lesquels ne pourront excéder 20,000 frs., et conserveront par devers eux, le montant de leurs actions, jusqu'à ce que les besoins de la Société en nécessitent une partie; de sorte qu'il y a tout lieu d'espérer qu'ils retireront un grand bénéfice par la suite, sans débourser aucun argent.

Cette Société sera régie par un administrateur dirigeant, et par un conseil composé de dix membres choisis parmi les actionnaires en assemblée générale à la pluralité des suffrages.

Afin d'éviter les grands frais qui, souvent, privent les actionnaires de la plus grande partie des bénéfices, l'administrateur jouirs seul d'un traitement à fixer en assemblée générale, et les fonctions des membres de la commission permanente dureront une année et seront honorifiques seulement, Chaque année une autre commission sera nommée,

Au moyen de 3 p. c. versés dans la caisse de la Société, pour prix d'assurance du montant total d'une facture ou d'un billet, le négociant dormira en paix et sera à l'abri de tout événement, et la Société devra rembourser le montant de la somme assurée en cas de faillite ou de non paiement du billet aux époques fixées.

Comme dejà un grand nombre d'actions sont retenues, les personnes qui désirent s'associer à ce grand œuvre de philantropie, qui rendra la tranquillité aux négocians et le commerce florissant, penvent s'adresser franco pour obtenir des actions, au secrétariat de ladite Société, établi provisoirement à Liége, rue Chaussée des Prés, nº 362, jusqu'au ter fevrier prochain, époque à laque le il sera donné connais sance à chaque actionnaire du jour fixé pour la réunion générale, dans laquelle il sera décidé si le bureau central sera établi à Bruxelles, à Anvers ou à Liége.

Le secrétaire est chargé de donner tous les renseignemens

qui seront demandés.

Les statuts de ce grand pacte social, le plus important de ceux qui exi tent jusqu'à ce jour, qui tend au bien général et à la conservation du commerce, sont déjà soumis à la sanction de Sa Majesté.

GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIEGE.

EN EXTENSION DE CONCESSION DES MINES

SOUS DES TERRAINS D'UNE ÉTENDUE SUPERFICIELLE

DEUX HECTARES TRENTE - UN ARES SOIXANTE CENTIARES.

DÉPENDANS DE LA COMMUNE

# D'OUGRÉE

Par pétition eurogistrée an gouvernement de la province de Liége, le 29 décembre 1837, sous le 10 1662 du répertoire particulier, les sieurs G. A. Lamarche, directeur gérent de la fabrique de fer d'Ougrée, F. Lacroix, agissant pour M. Jassens de Decker et Cie., domicilié à St. Nicolas , Flandre Orientale, et F. de Closset de Liége, agissant tant pour Mde, la baronne douairière le Candète de Ghyseghem demeurant a Paris que pour M. de Cast lla, major, en garnison à Osteude, tous concessionnaires des Six Bonniers, à Seraing, ont formé une demande en extension de concession de nunes de houille gisantes sons des terrains d'une étendue superficielle de deux hectares trente-un ares soixante centiares dependans de la commune d'Ougrée et dont la délimitation est ainsi qu'il

#### AU NORD,

Partant de l'angle Sud-Ouest du jardin de Mde. De Grady , en suivant vers l'Est le mur dudit jardin, ensuite celui du sieur Marechal en traversant le chemin tendant de la grande route à la Meuse, jusqu'à l'augle Sud-Ouest de la forge dudit

#### A L'EST,

De ce point par une ligne droite longue de cent quarante huit mètres traversant la Meuse et se terminant à la rive droite de ce fleuve au débouché du chemin d'Ougrée à Famelette, point de contacte avec la concession des demandeurs.

#### AU SUD-OUEST,

Longeant en remontant la rive droite dudit fl uve , formant la limite Nord-Ouest de ladite concession jusqu'à l'embouchure du biez des Moulins.

#### AU NORD-OUEST.

Par une ligne droite longue de cent quarante huit mètres traversant la Meuse et se terminant au point de départ. Les pétionnaires offrent aux propriétaires de la surface une indemnité de un franc cinquante centimes et quatre vingtdeux centièmes de centimes par hectare.

#### LA DEPUTATION PERMANENTE

DE LIEGE,

EN EXÉCUTION DES LOIS DES 21 AVRIL 1810 ET 2 MAI 1837 ,

ARRÊTE:

1º Les colléges des bourgmestres et échevins de Liége, et d'Ongrée, province de Liege, St. Nicolas province de Flandre Orientale et Ostende, province de Flandre Occidentale, feront afficher pendant quatre mois consécutifs, la demande en extension de concession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande, chaque dimanche, à l'issue de l'offire, devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2º Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du 4me, mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3º Immédiatement après l'expiration du quatrième mois de publication les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans d'ux des journaux de la province et expédié aux colléges prédésignés. En séance à Liege, le 5 janvier 1838.

Présens : MM. Boussemart, remplissant les fonctions de gouverneur-président , Delfosse , Scronx , Hubart , Gouvy, Lhonneux et F. N. J. Warzee, greffier, qui ont signé à la minute.

Pour expédition conforme : F. N. J. WARZÉE.

58

Sirop pectoral fortifiant du docteur Chaumonnot,

### UNE MEDAILLE D'OR,

a été accordée à l'auteur.

Il guérit promptement les rhumes , coqueluche , l'asthme, es catarrhes, les inflammations de poitrine, les irritations d'estomac et les palpitations de cœur. Il calme aussi les affections nerveuses. Prix 5 fr. la honteille, 2 fr. 50 c. la 1/2 bouteille. Dépositaires pharmacieus : Decat à Bruxelles; Obosenski, a Louvain; Pest aux, a Florenne; Mathieu, a Dinant , Leboutte à Liége ; Frans Debast à Gand ; Jourdain à Namur; Fryson Vanoutrive à Ypres; Vanmiert à Mons; Smout à Malines; Dobbelaere à Courtrai.

### EXTRAIT.

Par exploit du huit janvier 1838, A LA REQUETE DE L'ÉTAT BELGE, poursuite et diligence de M. le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, attendu qu'il doit être opéré une EMPRISE t. de cinq ares 48 centires sur une parcelle de verger, indiquée et figurée sous le N. 664, section G, au plen cadastral qui a été déposé à l'inspection des intéressés en exécution de la loi; 2, de 21 ares 26 centiares sur une parcelle de cotillage, indiquée et figurée sous le N. 663, section C, auditplan, lesquels immeubles sont situés en la commune de Liége, et appartiennent à Gilles Watrin et Marie Josephe BERTRAND, son épouse, propriétaires, domiciliés à Liège, rue bois Gotha; attendu que le requérant n'a pu s'entendre avec les propriétaires sur les indemnités qui peuvent être dues du chef desdites emprises; assignation a été donnée auxdits époux Watrin à comparaître le vingt-sept janvier courant à l'audience du tribunal civil de première instance , séaut à Liége, pour voir procéder au réglement des indemnités, et ordonner que le requérant sera envoyé en possession des propriétés prémentionnées.

Pour extrait conforme : EMONTS, avoue. 82

### EXTRAIT.

PAR EXPLOIT du dix janvier 1838, A LA REQUÊTE DE LÉTAT BELGE, poursuite et diligence de M. le ministre des travaux publics; attendu qu'il doit être opéré une EM-PRISE de dix ares, sur une parcelle de houblonnière, a partenant à GUILLAUME JOSEPH WILIQUET, propriétaire, domiché canton du Sud, à Liège, située dans la commune de Liége, indiquée et figurée sous le n. 430, section D, au plan cadastral qui a été déposé à l'inspection des intéressés en exécution de la loi , attendu que le requérant n'a pu s'entendre avec le propriétaire sur les indemnites qui peuvent être dues du chef de la dite emprise; assignation a êté donnée audit sieur Wiliquet, à comparaître le trente un janvier , présent mois , à l'audience du tribunal civil de première instance, séant à Liége, pour voir procéder au réglement des indemnités, et ordonne que le requérant sera envoyé en possession de la propriété prémentionnée.

EMONTS, avoué. 88

Pour extrait conforme,

| BRUXELLES, LE 15 JANV ER.  |  |
|--|--|
| FONDS BELGES ET ÉTRANGERS.   SUITE DES ACTIONS.  |  |
| Dette activ 2 112.   54 318  | S. d'Ougrée   ren eje  |
|  | S Sars Louch 1 125 112 A   |
| a tin cour, non ale  | Che de fer   |
| • (836, 4 ° <sub>10</sub> 93 5 <sub>1</sub> 8  | S. de Vennes on or   |
| • Fin cour.   * * * * pp   | Bat, a V. Anv. a pw new  |
| E. de la ville 1832 100 010 P  | S. St. Leona onn oto   |
| Holl. Dette active 55  | S. Chatelin son pie  |
| Rente domaniale no pro   | S. Verreries nnn nin   |
| NAPLES. Falconnett 83 819  | Ecl. gaz, rés no nio   |
| Espag. Dette act 19 112 P  | S. Raffinerie 113 112  |
| Fin cour.  | 7 1 100  |
| • pr. 1 m. d t. 19 5 8 D. t P  |  |
| o différée 1830, on pin  | Librairie H  |
| • différée 1830, on nin  | Typogr. W (11 112 P  |
| · dette passive.   | Fabr. Tapis nen eje  |
|  | Fabr. de fer   |
| BRESIL 1824 72 10 P  | Mutual, ind 113 np   |
| ROME. 1831 100 12 A  | C. de Bruges Dan pro   |
| -  | H. F. Monc ane ole   |
| CHANGES.   | Libr. Meline no nie  |
| AMST. ct. jours pair. P  | S. act. reun 105 P   |
| LOND. ct. jours. 12 10 P   | S. de Fleu pp pin  |
| Paris, ct. jours,   pair, P  | Ebenistene non nie   |
| ACTIONS INDUSTRIELLES.   | Librairie Sc I no nia  |
| Soci. Gén. en fl.   800 A  | Fab. Pianos.   |
| / + D  | H. F. Borin.   |
| Société. de Com . 135 *10 1  | Hoyoux   |
| District the state of the state | Lits de fer  |
| S. Samb. et O . 104 172 A  | district the state of the state |
| Haut Fourneaux   | CHEMINS DE FER.  |
| Charbon Flenu no nje   | De Par. à St Ger   one age   |
| Banque Foncière   100 · [n A   | a V.r. d. ven pre  |
| Ch H. et W 102 1/2 . A   | riv. g. onn ap   |
|  | De Mulh. a Th. non op  |
|  | Cologne 1085 » [   |
| Ch. Lev. du Fl roo olo   | Il Luxembourg 000 010  |

MARCHÉ DE LIEGE DU 15 JANVIER 1838. Froment , l'hectolitre ,

Imprimerie de J.-Bie. Nossent, rue du Pot-d'Or, nº 622, à Liège.